

Conseil de sécurité

Distr. générale
10 février 2022
Français
Original : anglais

Application de la résolution 2576 (2021)

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2576 (2021) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Secrétaire général a été prié de rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'accomplissement du mandat qui lui a été confié. On y trouvera un compte rendu des principaux faits nouveaux ayant trait à l'Iraq et des activités menées par les organismes des Nations Unies dans ce pays depuis le précédent rapport du Secrétaire général (S/2021/946), daté du 11 novembre 2021, et l'exposé présenté au Conseil de sécurité par la Représentante spéciale pour l'Iraq du Secrétaire général et Chef de la MANUI le 23 novembre 2021.

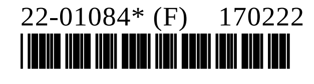
II. Résumé des principaux faits politiques nouveaux

A. Situation politique

2. Le 30 novembre 2021, la Haute Commission électorale indépendante a annoncé les résultats définitifs des élections législatives qui s'étaient tenues en Iraq le 10 octobre. Dans sa déclaration, le Président du Conseil des commissaires a annoncé que l'Instance judiciaire électorale avait approuvé toutes les recommandations de la Haute Commission à l'exception de celles ayant trait à cinq sièges dans les provinces de Bagdad, de Basra, d'Erbil, de Kirkouk et de Ninive, qui avaient été réattribués à la suite d'un recomptage partiel. La Commission a signalé par la suite que, sur les 329 sièges parlementaires, le Bloc sadriste en avait remporté 73, l'Alliance Taqaddom 37, la Coalition Daoulat el-Qanoun 33, le Parti démocratique du Kurdistan 31, l'Alliance du Kurdistan 17 (tous au profit de l'Union patriotique du Kurdistan), l'Alliance Fatah 17, l'Alliance Azm 14, le Mouvement Nouvelle génération 9, Imtidad 9 et le Mouvement Ichraqat Kanoun 6. Par ailleurs, 23 autres partis ont remporté 5 sièges ou moins, sur un total of 40 sièges, dont 5 alloués à des membres de minorités, et des candidats inscrits comme indépendants ont remporté les 43 sièges restants, dont 4 dans le cadre des quotas réservés à des membres de minorités.

3. D'après les résultats annoncés par la Commission, les femmes ont remporté 95 sièges, 12 de plus que le quota minimum de 83 sièges (25 % des sièges), énoncé dans la Constitution, le taux de participation électorale étant de 43,54 %. Le

* Nouveau tirage pour raisons techniques (17 février 2022).





1er décembre, la Commission a officiellement soumis les résultats définitifs à la Cour suprême fédérale pour ratification.

4. Le 30 novembre, le Président de l'Iraq, Barham Salih, s'était entretenu avec le Président du Conseil supérieur de la magistrature, le juge Faëq Zeidan. Dans un communiqué du Président, il a été déclaré que les deux hommes s'étaient entendus sur l'importance de maintenir le processus démocratique sur les rails et la nécessité de régler les contentieux électoraux et les recours conformément à la Constitution et de conserver en priorité un « degré élevé de transparence et d'impartialité », afin de rétablir « la confiance à l'égard du scrutin ».

5. À la suite de l'annonce des résultats préliminaires des élections le 16 octobre, quelques partis politiques et candidats ont directement saisi la Cour suprême fédérale, contestant des éléments du processus électoral, la légalité de certains aspects de la loi électorale, notamment les dispositions relatives à la répartition des sièges et à la délimitation des circonscriptions électorales, ainsi que les résultats eux-mêmes, cherchant à obtenir leur annulation.

6. Le Cadre de coordination politique chiite (un groupe de partis politiques chiites) faisait partie de ceux qui ont contesté les résultats. Dans un communiqué publié le 30 novembre, il a rejeté catégoriquement les résultats des élections en cours, réaffirmé sa position, à savoir que les résultats avaient été considérablement manipulés, et indiqué qu'il poursuivrait son action en justice pour en obtenir l'annulation.

7. Dans un communiqué du 2 décembre, le bureau politique du Parti démocratique du Kurdistan, qui avait perdu deux sièges à la suite des recours, a déclaré que les Présidents de l'Iraq et du Conseil supérieur de la magistrature étaient intervenus pour prolonger la période de dépôt de plaintes auprès de l'Instance judiciaire électorale. Le même jour, la Haute Commission électorale indépendante a fait une déclaration pour insister sur son indépendance, disant que la période de recours se justifiait sur le plan juridique et soulignant qu'aucun des deux Présidents n'était intervenu dans ses travaux.

8. Le 3 décembre, dans un communiqué, le comité d'organisation des manifestations a rejeté les résultats des élections, critiqué l'annonce des résultats définitifs alors que des recours avaient été formés et exhorté le public à se rallier aux manifestants et demandant à ces derniers de faire preuve de patience et de fermeté. Il a également contesté les travaux menés par la commission établie par le Premier Ministre de l'Iraq, Mustafa Al-Kadhimi, pour enquêter sur les événements qui avaient fait des victimes, durant les manifestations post électorales, le 5 novembre. Le comité d'organisation a renouvelé ces demandes dans une déclaration publiée le 17 décembre.

9. Le 27 décembre, la Cour suprême fédérale a annoncé qu'elle avait ratifié les résultats des élections législatives de 2021. Elle a décidé le même jour de débouter de leur demande tous ceux qui avaient contesté les résultats définitifs des élections.

10. En réponse à la décision de la Cour, le chef du Bloc sadriste, Moqtada Sadr, s'est félicité de cette ratification et a préconisé le maintien de la paix. Le chef de l'Alliance Fatah, Hadi al-Amiri, a déclaré qu'il acceptait les verdicts de la Cour « eu égard à la sécurité et à la stabilité politique de l'Iraq » tout en réaffirmant, comme précédemment, que « l'élection [avait] été entachée de fraude et de manipulation ». De même, d'autres chefs du Cadre de coordination politique chiite ont de même accepté les décisions, tout en exprimant des réserves. Le chef de l'Alliance Hazm sunnite, Khamis al-Khanjar, a félicité les vainqueurs, tandis que l'ancien Président de la Chambre des députés et chef de l'Alliance Taqaddom sunnite, Mohammed al-Halbousi, a salué l'accord unanime de se plier aux décisions de la Cour. Tout en

soulignant qu'il avait perdu deux sièges « en toute illégalité », le Parti démocratique du Kurdistan, ainsi que l'Union patriotique du Kurdistan ont accueilli avec satisfaction la ratification des résultats.

11. Dans un communiqué du 28 décembre, le Cadre de coordination politique chiite a demandé qu'il soit mis un terme aux manifestations dénonçant les résultats des élections. Le comité organisateur des manifestations a donc annoncé que sa contestation prendrait fin le 1er janvier 2022 à la suite d'une commémoration des décès, le 3 janvier 2020, du général iranien Qassem Soleimani et du Conseiller adjoint à la sécurité nationale iraquien et Vice-Président de la Commission de la mobilisation populaire, Jamal el-Ibrahimi, dit Abou Mehdi el-Mouhandis, au cours d'une frappe aérienne près de l'aéroport international de Bagdad.

12. Les formations politiques, toutes tendances confondues, ont pour leur part tenu des réunions post-électorales tout au long de la période considérée. Le 2 décembre, les chefs du Cadre de coordination politique chiite se sont entretenus avec M. Sadr pour la première fois depuis les élections d'octobre. À l'issue de la réunion, le Cadre de coordination a déclaré que les participants s'étaient entretenus des « questions en suspens et de l'évolution de la situation » et avaient décidé de poursuivre le dialogue afin d'élaborer des « solutions réalistes à l'impasse politique ». M. Sadr a pour sa part préconisé « un gouvernement de majorité nationale », dans un message posté dans les médias sociaux. À l'inverse, le chef de la Coalition Daoulat el-Qanoun, Nouri al-Maliki, a souligné qu'il fallait former rapidement un « gouvernement de consensus », lors d'un discours adressé aux membres de son parti, à la suite de son entretien avec M. Sadr.

13. Une nouvelle réunion s'est déroulée le 29 décembre 2021 entre M. Sadr et des représentants du Cadre de coordination politique chiite. Le 7 janvier 2022, le Cadre de coordination a lancé, dans une déclaration, un appel à la formation par tous les représentants de la composante la plus vaste de la société, notamment les frères au sein du Bloc sadriste, du plus grand bloc, visant à préserver les acquis constitutionnels et la stabilité du processus politique. Le même jour, M. Sadr a posté un message dans les médias sociaux dans lequel il a déclaré que « le peuple aspirait à un gouvernement de majorité nationale ».

14. Des réunions se sont tenues également entre les chefs et les partis politiques de l'ensemble de l'échiquier politique, dont ceux de la Région du Kurdistan d'Iraq. Le 22 décembre 2021, le Président de la Région du Kurdistan d'Iraq, Nechirvan Barzani, a reçu une délégation du Cadre de coordination politique chiite, dirigée par M. Maliki. Dans un communiqué publié par la Présidence de la Région du Kurdistan d'Iraq, les deux camps se sont entendus sur la nécessité pour toutes les forces politiques de parvenir à un terrain d'entente, malgré le rejet des résultats des élections par quelques partis. La délégation du Cadre de coordination s'est également entretenue avec des personnalités clefs du Parti démocratique du Kurdistan et de l'Union patriotique du Kurdistan.

15. Les 7 et 8 janvier 2022, une délégation conjointe du Parti démocratique du Kurdistan et de l'Union patriotique du Kurdistan s'est rendue à Bagdad et s'est entretenue séparément avec une délégation du Bloc sadriste, une délégation du Cadre de coordination politique chiite, ainsi qu'avec des dirigeants chiites et sunnites.

16. Le 8 janvier, les alliances Hazm et Taqaddom ont annoncé la formation d'une nouvelle coalition, qui serait présidée par Khamis al-Khanjar et nommerait Mohammed al-Halbousi au poste de Président de l'Assemblée. Le même jour, le Président du Parti démocratique du Kurdistan, Masoud Barzani, s'est entretenu avec les chefs des deux alliances à Erbil.

17. Le 30 décembre 2021, à la suite de la ratification des résultats des élections et conformément au délai fixé dans la Constitution, M. Salih a promulgué un décret le 30 décembre portant convocation de la première session du nouveau parlement. Le 9 janvier 2022, la Chambre des députés s'est réunie à l'occasion de la première session du cinquième cycle électoral, sous la présidence du doyen de l'assemblée, Mahmoud al-Machadani (Alliance Hazm). Les 325 députés du Parlement ont assisté à la session et prêté le serment constitutionnel. Durant la session, le Cadre de coordination politique chiite et le Bloc sadriste ont chacun affirmé constituer le plus gros bloc parlementaire. La session a été brièvement suspendue, le doyen des députés, M. Machadani, ayant quitté la salle, après avoir été pris d'un malaise, selon le procès-verbal établi par la Chambre. La séance a repris sous la présidence de Khaled al-Daraji (indépendant) et les députés ont réélu M. Halbousi au poste de Président de la Chambre. La nouvelle Chambre a également élu Hakem al-Zamili (Bloc sadriste) et Chakhwan Abdallah Ahmed (Parti démocratique du Kurdistan) Premier et Deuxième Vice-Présidents de la Chambre, respectivement.

18. M. Salih et M. Kadhimi ont notamment félicité les personnes nouvellement désignées. Le Cadre de coordination politique chiite cependant, dont les membres avaient quitté la séance parlementaire avant le vote, ont souligné dans une déclaration du 9 janvier qu'ils ne reconnaissaient pas le résultat de la session, pour des raisons de procédure. Le 11 janvier, le Cadre de coordination politique chiite a indiqué dans une déclaration qu'il interjetterait appel à la Cour suprême fédérale.

19. Durant la période considérée, le Gouvernement a continué de s'atteler à la situation relative à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et conservé les mesures mises en place pour en enrayer la transmission et en réduire l'impact. Le 30 novembre 2021, le Ministre de la santé a autorisé les vaccins de rappel concernant les personnes âgées d'au moins 65 ans, celles qui ont des facteurs de risque avérés et les travailleurs de la santé.

20. Dans la province de Souleïmaniyé, des étudiants universitaires ont manifesté du 21 novembre au 5 décembre, réclamant une amélioration des conditions de vie. Après l'incendie d'un bureau de l'Union patriotique du Kurdistan et le blocage de l'accès à l'université de Souleïmaniyé et à plusieurs routes, des membres des forces de sécurité ont tiré à balles réelles et lancé des gaz lacrymogènes, faisant 30 blessés parmi les manifestants et une quinzaine parmi les agents des forces de sécurité, selon des informations confirmées par la MANUI. Un certain nombre de manifestants ont été arrêtés, la police de Souleïmaniyé affirmant qu'ils s'en étaient pris à des agents. Les manifestations ont pris fin à l'issue de l'annonce, par le Conseil des ministres du Gouvernement de la Région du Kurdistan, d'une aide financière aux étudiants et de la détermination exprimée par les hauts dirigeants de l'Union patriotique du Kurdistan de répondre aux préoccupations des étudiants.

B. Relations entre Bagdad et Erbil

21. Le 3 décembre 2021, à la suite d'une attaque attribuée à Daech dans le district de Makhmour, le Président de l'Iraq, M. Salih, le Président de la Région du Kurdistan d'Iraq, Nechirvan Barzani, le Président du Parlement de la Région du Kurdistan, Rewaz Faëq, et d'autres responsables ont demandé dans des communiqués un renforcement de la coordination entre les forces de sécurité iraquiennes et les forces peshmergas pour remédier aux lacunes sur le plan de la sécurité. Le 4 décembre, la cellule d'information sur la sécurité a signalé qu'une délégation du Ministère des peshmergas du Gouvernement de la Région du Kurdistan s'était rendue au commandement iraquien des forces conjointes à Bagdad pour s'entretenir de la coordination de la sécurité, face aux attaques terroristes.

22. Le 8 décembre, M. Kadhimi, s'est entretenu à Erbil avec le Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan, Masrour Barzani, lequel a indiqué, dans une déclaration publiée par son bureau, que lui et son homologue avaient durant la réunion insisté sur l'importance d'un Iraq stable et d'un renforcement de la coopération en matière de sécurité entre les forces de sécurité iraquiennes et les forces pershmergas.

23. Le 20 décembre, le Ministère fédéral des finances a annoncé le transfert de 200 milliards de dinars iraquiens au Gouvernement de la Région du Kurdistan, le cinquième transfert de ce type depuis le 11 juillet, qui a contribué au versement des traitements des fonctionnaires publics dans la Région du Kurdistan d'Iraq pour le mois de novembre. Ces transferts ont été faits alors que les deux Gouvernements n'appliquent toujours pas intégralement l'article 11 de la loi de finances fédérale de 2021.

C. Conditions de sécurité

24. Daech a continué de mener des attaques asymétriques durant la période considérée, principalement dans les provinces d'Anbar, de Babel, de Bagdad, de Diyala, de Kirkouk, de Ninive et de Salaheddin. Du 23 novembre 2021 au 5 janvier 2022, 123 attaques visant les forces de sécurité ont été attribuées à Daech, qui a continué de viser des personnalités locales, des membres du personnel de police qui n'étaient pas de service et des civils qu'il a accusés de collaborer avec les autorités iraquiennes. Les forces de sécurité iraquiennes ont poursuivi leurs opérations de lutte antiterroriste, en réponse aux activités de Daech.

25. Le 28 novembre 2021, M. Kadhimi a reçu les familles des personnes tuées dans l'attaque attribuée à Daech, commise au mois d'octobre dans la province de Diyala. Durant l'entretien, il a mis en garde contre les violences interconfessionnelles et enjoint aux forces de sécurité de retrouver les auteurs de tels actes.

26. Le 29 novembre le Conseiller à la sécurité nationale, Qasim al-Araji, a fait un exposé à la presse sur les constatations initiales de l'enquête menée sur une tentative d'assassinat sur la personne M. Kadhimi, le 7 novembre 2021, qui a été largement condamnée par les acteurs politiques en Iraq et par la communauté internationale. M. Araji a déclaré que deux drones aériens chargés d'explosifs avaient été utilisés au cours de l'attaque, dont l'un n'avait pas explosé.

27. Le 3 décembre, la cellule d'information sur la sécurité a rapporté qu'une attaque dans la nuit perpétrée par Daech contre le village de Khidr Jija dans le district de Makhmour avait entraîné la mort de bon nombre de civils et de membres des forces peshmergas. Elle a été condamnée le même jour par le Président de l'Iraq, M. Salih, le Premier Ministre, M. Kadhimi (par son porte-parole militaire), le Président de la Région du Kurdistan d'Iraq, Nechirvan Barzani, le Premier Ministre de la Région du Kurdistan d'Iraq, Masrour Barzani, et par d'autres responsables. Ils ont tous réaffirmé les appels antérieurs en faveur d'un renforcement de la coopération dans la lutte contre le terrorisme et de la coordination entre les forces peshmergas et les forces de sécurité iraquiennes.

28. Le 7 décembre, la cellule d'information sur la sécurité a signalé qu'un engin explosif improvisé attaché à une motocyclette avait explosé dans la ville de Basra, faisant quatre morts et quatre blessés parmi les civils. Le même jour, M. Salih a condamné l'attaque dans un communiqué, appelant à l'unité en appui à l'État et aux services de sécurité. M. Kadhimi a également fait une déclaration, ordonnant l'ouverture d'une enquête.

29. Le 30 décembre, la cellule d'information sur la sécurité a signalé que bon nombre de corps de civils avaient été retrouvés à Jablé (province de Babel) à la suite d'une opération de sécurité contre des suspects terroristes. Le 31 décembre, M. Kadhimi a ordonné à l'Office national de sécurité d'enquêter sur cette affaire et, le 3 janvier 2022, a annoncé avoir reçu un rapport l'informant d'une nette défaillance dans le fonctionnement du système de sécurité et de l'arrestation de 14 personnes ayant participé à ce crime pour avoir transmis des informations malveillantes ou participé à l'exécution de l'opération de sécurité. Il a également annoncé la formation d'un haut comité visant à élargir la portée de l'enquête et l'adoption d'autres mesures judiciaires, notamment le limogeage du chef de police et du directeur du renseignement de Babylone et du chef du renseignement de Jablé, lesquels seraient déférés en vue d'une enquête immédiate. Le Conseiller à la sécurité nationale, M. Araji, a été chargé de soumettre un rapport sur l'organisation des entités chargées de la sécurité et du renseignement, afin d'éviter de tels incidents.

30. Du 25 novembre 2021 au 5 janvier 2022, 44 attaques ont été signalées contre des camions appartenant à des sociétés iraquiennes avec lesquelles un contrat avait été en passé en vue de la livraison de fournitures à la coalition internationale contre Daech, dans les provinces d'Anbar et de Babel, Bagdad, Basra, Dhi Qar, Mouthanna, Qadissiyé et Salaheddin. La responsabilité, concernant 38 de ces attaques, a été revendiquée par cinq groupes armés différents. On ne déplore aucune victime.

31. Le 9 décembre, la cellule d'information sur la sécurité a signalé dans les médias sociaux que des membres du Comité militaire technique iraquien s'étaient entretenus avec leurs homologues de la coalition internationale contre Daech. Le même jour, la coalition a annoncé qu'elle avait « achevé sa transition vers une mission non combattante », ajoutant que sa nouvelle mission était de « conseiller, d'aider et de former les forces iraquiennes ».

32. Le 29 décembre, M. Kadhimi a confirmé dans une déclaration publiée dans les médias sociaux que « la coalition internationale contre Daech avait pleinement achevé son rôle de combat à l'issue du transfert de son personnel et de son matériel hors d'Iraq ». Il a ajouté que le rôle de la coalition serait « de conseiller et d'aider… les forces de sécurité, conformément au résultat du Dialogue stratégique ». Il a également a remercié la coalition « et ses membres, nos partenaires et nos voisins, dans le combat contre Daech ». La veille, le 28 décembre, l'Organe de coordination de la résistance iraquienne avait publié une déclaration, s'interrogeant sur l'intention de la coalition de se retirer et menaçant d'évincer du pays toute force subsistant après le 31 décembre. Le même jour, le chef de l'alliance Fatah, Hadi al-Amiri a également, dans une déclaration, souligné la nécessité pour les forces de combat étrangères de tous types de se retirer d'Iraq d'ici au 31 décembre. Pour sa part, Moqtada Sadr a énoncé, le 30 décembre, plusieurs conditions visant à s'assurer de ce que la mission de combat de la coalition ait pris fin et a demandé à M. Kadhimi de les mettre en œuvre.

33. Le 3 janvier 2022, le porte-parole du commandant-en-chef a informé les médias que les systèmes de défense aérienne avaient détruit deux drones aériens visant une installation militaire, dans les parages de l'aéroport international de Bagdad. Le 5 janvier, la cellule d'information sur la sécurité a signalé qu'une roquette avait atterri dans le même secteur. La responsabilité des deux attaques a été revendiquée par un groupe se faisant appeler « Saraya Ababil ». La cellule d'information a également rapporté que la base aérienne d'Aïn el-Assad dans la province d'Anbar avait été visée par deux drones aériens le 4 janvier, qui avaient été interceptés tous les deux ; par cinq roquettes le 5 janvier, toutes tombées hors du périmètre de la base aérienne ; et un drone aérien le 6 janvier, qui avait également été intercepté. L'attaque à la roquette du 5 janvier a été revendiquée par un groupe se faisant appeler « Qassem

el-Jabbarin ». Réagissant aux dernières attaques en date, la coalition internationale contre Daech les a qualifiées de « distraction dangereuse » par rapport à sa mission en cours, et de menace contre le peuple iraquien. Pour sa part, M. Kadhimi a informé le Cabinet le 5 janvier que les attaques contre les bases iraquiennes étaient « irresponsables » et visaient à « troubler la sécurité et la stabilité dans le pays ».

34. Durant la période considérée, le Ministre turc de la défense nationale a signalé des opérations contre des cibles du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dans le nord de l'Iraq. Dans des lettres identiques datées du 4 novembre 2021 adressées au Président du Conseil de sécurité et à moi-même (S/2021/927), le Représentant permanent de l'Iraq a déclaré que « ces atteintes à la souveraineté de l'Iraq commises par la Turquie étaient incompatibles avec les principes de bon voisinage et constituaient une violation des dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international ». Dans les mêmes lettres, le Gouvernement iraquien s'est à nouveau déclaré disposé à coopérer avec la Turquie en vue de « trouver un terrain d'entente et de parvenir à des solutions pacifiques ». Dans une lettre datée du 8 octobre 2021 et adressée à la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, le Représentant permanent de la Turquie a noté que son pays avait exercé son « droit naturel de légitime défense, tel qu'énoncé à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies » et agissait dans le cadre de la responsabilité que conféraient les résolutions du Conseil de sécurité aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme », ajoutant que les mesures prises par la Turquie étaient « conformes à ses obligations au regard du droit international ».

D. Faits nouveaux survenus aux niveaux régional et international

35. Le Gouvernement iraquien a continué de renforcer ses liens avec la communauté internationale dans des domaines tels que la coopération économique et la coordination de la sécurité dans la lutte contre le terrorisme. Le 22 novembre 2021, la Ministre suédoise des affaires étrangères, Ann Christin Linde, s'est entretenue séparément avec M. Sahil et avec M. Kadhimi à Bagdad, pour évoquer des questions dont la lutte contre le terrorisme, la coopération régionale, les changements climatiques et les possibilités d'investissement. Le 23 novembre, elle a visité Erbil et a eu des réunions distinctes avec le Président, le Premier Ministre et le Vice-Président de la Région du Kurdistan d'Iraq.

36. Le 26 novembre, le Ministère iraquien des affaires étrangères a fait une déclaration sur les migrants iraquiens se rendant en Europe. Le 30 novembre, la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a indiqué qu'elle s'était entretenue par téléphone avec M. Kadhimi et qu'ils « coopéraient étroitement, concernant les vols de rapatriement ». Le 19 décembre, le porte-parole du Ministère des affaires étrangères a informé les médias que 10 vols d'évacuation avaient permis le retour de quelque 4 000 personnes en Iraq.

37. M. Kadhimi s'est également entretenu par téléphone le 25 novembre avec le Prince héritier d'Abou Dhabi, cheikh Mohammed Bin Zayed Al Nahyan, le 6 décembre avec la Ministre des affaires étrangères du Commonwealth et du développement international et Ministre d'État du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Elizabeth Truss ; et le 12 décembre avec le Prince héritier d'Arabie saoudite, Mohammed bin Salman Al-Saud. Le 9 décembre, il a participé à l'inauguration du Sommet pour la démocratie convoqué par le Président des États-Unis d'Amérique, Joseph R. Biden, Jr.

38. Le 30 novembre, le Vice-Ministre russe des affaires étrangères et Envoyé spécial du Président de la Fédération de Russie pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, Mikhail Bogdanov, s'est entretenu séparément avec le Président de l'Iraq, le Premier

Ministre de l'Iraq et le Ministre iraquien du pétrole pour évoquer la sécurité bilatérale et la coopération en matière de défense et d'économie, entre autres questions. Le 1[er] décembre, M. Bogdanov s'est entretenu avec le Ministre iraquien des affaires étrangères avant de se rendre à Erbil où il a rencontré séparément le Premier Ministre et le Vice-Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan, et ensuite le Président de la Région du Kurdistan d'Iraq.

39. Les 12 et 13 décembre, le Coordonnateur pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord au Conseil de sécurité nationale des États-Unis, Brett McGurk, a visité Bagdad et Erbil. Dans un communiqué publié par le porte-parole du Conseil de sécurité nationale, le 13 décembre, il a été indiqué que M. McGurk s'était entretenu séparément avec M. Salih, M. Kadhimi, le Président du Parlement, M. Halbousi, Nechirvan Barzani et d'autres responsables. Le 12 décembre, la Présidence de l'Iraq a déclaré que les entretiens avaient porté sur les relations bilatérales, le fait de « mettre un terme au rôle de combat des forces de la coalition en Iraq et de renforcer les capacités des forces de sécurité iraquiennes en fournissant des conseils militaires aux soldats iraquiens », ainsi que sur l'importance de combattre le terrorisme et les faits nouveaux relatifs à la situation régionale. Dans une déclaration faite le 13 décembre par le porte-parole du Conseil à la sécurité nationale, il a été indiqué que M. McGurk avait confirmé l'attachement du Président des États-Unis, Joseph Biden, aux résultats du dialogue stratégique bilatéral, soulignant qu'il n'existait plus de forces des États-Unis ayant un rôle de combat en Iraq. Il avait également réaffirmé que les forces de la coalition restantes ne seraient présentes qu'à l'invitation du Gouvernement iraquien, « leur mission se limitant à un rôle de conseil, d'assistance et de formation » des forces de sécurité iraquiennes.

40. La Ministre fédérale allemande de la défense, Christine Lambrecht, s'est rendue en Iraq le 9 janvier 2022. Elle s'est entretenue séparément avec M. Kadhimi et avec son homologue iraquien à Bagdad, avant de se rendre à Erbil, où elle a rencontré le Président de la Région du Kurdistan d'Iraq.

41. Le 23 décembre 2021, le Ministre italien des affaires étrangères et de la coopération internationale, Luigi Di Maio, s'est rendu à Bagdad, où il s'est entretenu séparément avec M. Salih et avec M. Kadhimi. Il s'est ensuite rendu à Erbil, où il s'est entretenu avec Nechirvan Barzani.

42. Le 23 décembre également, le Ministre iraquien des affaires étrangères, Fuad Mohammad Hussein, et sa délégation ont été reçus à Téhéran par le Président de la République islamique d'Iran, Ebrahim Raisi. Le Ministre iraquien des affaires étrangères a indiqué qu'ils avaient évoqué bon nombre de questions telles que les relations bilatérales entre Bagdad et Téhéran et l'évolution de la situation sur les plans régional et international. La délégation iraquienne s'est également entretenue avec le Ministre iranien des affaires étrangères.

43. Le 27 décembre 2021, M. Hussein s'est entretenu par téléphone avec le Ministre saoudien des affaires étrangères, le Prince Faisal bin Farhan Al-Saud, pour passer en revue les relations bilatérales, l'évolution régionale et d'autres questions. Ils ont ensuite coprésidé une réunion virtuelle du comité politique, militaire et de sécurité du conseil de coordination iraquo-saoudien, tenue le 9 janvier 2022.

44. Dans une déclaration publiée le 21 décembre, la Banque centrale d'Iraq a annoncé le versement de 44 millions de dollars visant à « s'acquitter intégralement des montants approuvés par la Commission d'indemnisation des Nations Unies dans le cadre de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, dans le cadre d'un montant total de 52,4 milliards de dollars ». Elle a exprimé dans la déclaration « l'espoir que le versement des dernières tranches permette à l'Iraq de ne plus relever du Chapitre VII de la Charte et évoqué l'effet que cela aurait sur la réintégration du

système bancaire iraquien dans le système bancaire mondial ». La Commission d'indemnisation des Nations Unies avait été créée par les résolutions 687 (1991) et 692 (1991) du Conseil de sécurité pour traiter les demandes et verser des dédommagements à la suite de « toute perte, tout dommage – y compris les atteintes à l'environnement et la destruction des ressources naturelles – et tous préjudices directs subis par des États étrangers et des personnes physiques et sociétés étrangères » du fait de l'invasion et de l'occupation illicites du Koweït par l'Iraq en 1990 et en 1991.

III. Compte rendu des activités de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Activités politiques

45. À la suite des élections législatives du 10 octobre 2021, dans le cadre de sa mission de bons offices, la Représentante spéciale du Secrétaire général a poursuivi ses contacts avec les trois présidences, les hauts dirigeants de la Région du Kurdistan d'Iraq, les partis politiques, les parties prenantes aux élections et d'autres. Pendant ses réunions, elle a souligné que les contentieux électoraux en suspens devaient être traités par les voies juridiques appropriées et dans les délais fixés par la loi. Elle a demandé à toutes les parties de faire montre de retenue, de respecter le résultat des recours électoraux et des procédés de règlement des litiges et d'attendre la décision finale de la Cour suprême fédérale sur la ratification des résultats électoraux.

46. La Représentante spéciale a également encouragé tous les acteurs politiques iraquiens à s'employer à instaurer, à la suite des élections, un climat constructif et tourné vers l'avenir, notamment par la formation rapide d'un gouvernement capable de s'atteler aux nombreux problèmes auxquels l'Iraq fait face.

47. Le 28 novembre, la Représentante spéciale a assisté à Erbil à une conférence portant sur des stratégies d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes. Dans ses observations, elle a constaté l'augmentation de la participation des femmes comme électrices et comme candidates aux élections. Elle a noté que les résultats préliminaires des élections avaient prédit l'élection d'un nombre historique de femmes à la Chambre des députés, dépassant le quota de 25 %, et souligné que ces résultats électoraux robustes devraient dans l'idéal se concrétiser par une représentation véritable des femmes dans le prochain gouvernement. Pour ce qui est de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre », la Représentante spéciale a demandé l'élaboration d'un projet de loi de lutte contre la violence domestique, afin de fournir une protection légale aux victimes de toutes les formes de violences domestiques faites aux femmes, et de faire en sorte que les auteurs de tels actes aient à en répondre.

48. À la suite de l'attaque commise par Daech à Makhmour le 2 décembre, la Représentante spéciale a transmis ses condoléances aux familles des victimes et souligné l'importance du renforcement de la coopération entre les organismes de sécurité iraquiens dans la lutte contre le terrorisme. Condamnant fermement l'attaque du 7 décembre commise à Basra, elle a souligné que le fait de demander des comptes aux auteurs de ces actes et de renforcer l'unité nationale empêcherait des tentatives analogues visant à déstabiliser l'Iraq. Insistant sur la nécessité de parvenir à la paix et à la stabilité, elle a continué de demander à toutes les parties à l'Accord de Sinjar de prendre les mesures nécessaires pour en accélérer l'application.

49. Dans le cadre de ses contacts électoraux élargis, la Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale, Ingibjörg Sólrún

Gísladóttir, a tenu le 6 décembre une réunion avec le Groupe consultatif des femmes et les organisations de la société durant laquelle les personnes présentes ont fait part de leurs observations concernant la participation des femmes aux élections, notamment de leurs expériences, tout au long de la période de campagne électorale. Elle a mis l'accent sur la nécessité pour les femmes de travailler ensemble, au-delà des clivages politiques, et d'appuyer les travaux législatifs pertinents de la Chambre des députés.

B. Assistance électorale

50. Durant la période considérée, la MANUI a continué de fournir une assistance électorale et un appui technique à la Haute Commission électorale indépendante au cours des activités qui ont suivi les élections, notamment les procédures d'examen de la contestation des résultats électoraux préliminaires, le recomptage manuel des bulletins dans les bureaux de vote mis en cause et les préparations de l'annonce des résultats définitifs des élections.

51. La MANUI était présente durant la procédure de recomptage manuel menée par la Commission à Bagdad. Le 25 novembre 2021, cette dernière a annoncé qu'elle avait achevé le recomptage manuel dans 870 bureaux de vote, qui avaient fait l'objet d'une action en justice, notant que les constatations avaient été transmises à l'Instance judiciaire électorale, pour qu'elle tranche.

52. La MANUI a contribué au contrôle de la qualité des données et à la configuration de l'annonce des résultats définitifs des élections par la Commission le 30 novembre. Elle a également fourni des conseils sur les activités d'information du public concernant le statut des contentieux et des différends électoraux, les résultats des élections et la lutte contre la désinformation.

53. Le 6 décembre, la MANUI a facilité une réunion avec la Commission et les représentants des États Membres et des organisations internationales qui avaient participé au projet conjoint de la Mission et du Programme des Nations Unies pour le développement intitulé « Appui au processus électoral de l'Iraq ». Durant la réunion, le Président de la Commission a énoncé les priorités en vue d'un renforcement de l'organe électoral, en particulier dans les domaines de l'enregistrement des électeurs, de la gestion des résultats, de la communication et du cadre juridique électoral. Avec l'aide de la MANUI, elle a procédé à un examen à l'issue des élections, qui devrait déboucher sur un document relatif aux enseignements tirés, assorti de recommandations concernant les prochaines élections.

C. Droits humains et état de droit : faits nouveaux et activités

54. Du 1er octobre au 31 décembre 2021, la MANUI a confirmé 28 incidents qui ont fait au moins 115 victimes parmi les civils (50 morts dont 9 garçons et 1 femme et 65 blessés, dont 23 garçons, 2 filles et 2 femmes). En tout 52 victimes parmi les civils (30 morts et 22 blessés) ont été attribuées à Daech ; 50 (18 morts et 32 blessés) à des éléments armés non identifiés ; 12 (2 morts et 10 blessés) à des munitions non explosées et un civil a été blessé au cours des raids aériens militaires turcs contre des cibles du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dans le nord de l'Iraq. Le 30 novembre, le Ministère turc de la défense nationale a déclaré au cours d'un point de presse que toutes les opérations visant à contrer la menace terroriste contre la Turquie étaient menées dans le respect du droit international, des frontières et de l'intégrité territoriale de tous ses voisins, dont l'Iraq, dans le cadre du droit à la légitime défense et en visant uniquement des éléments terroristes dans la région.

55. Le 28 novembre, la MANUI a lancé une campagne dans les médias sociaux pour accroître la sensibilisation aux droits humains ayant trait au système de justice pénale, notamment les garanties d'un procès équitable. En décembre 2021 et en janvier 2022, la MANUI et le Conseil supérieur de la magistrature ont organisé trois ateliers avec des juges et des magistrats, afin de parachever les directives sur les droits principaux des suspects, les prévenus et les personnes détenues, durant les différentes étapes des procédures pénales.

56. En décembre, la MANUI a tenu quatre tables rondes pour marquer les « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre » à Bagdad, Basra, Kirkouk et Mossoul, auxquelles ont assisté plus de 100 représentants du Gouvernement et de la société civile. Des recommandations ont été formulées à l'issue des réunions sur l'adoption et la promulgation de la loi sur la lutte contre la violence domestique, une plus grande participation de la société civile aux débats sur la loi et la formalisation sur le plan juridique du rôle des associations de la société civile dans la prestation de services aux victimes de la violence domestique.

57. En décembre et en janvier, la MANUI et le réseau iraquien des médias sociaux ont tenu six séances de formation sur les droits numériques, auxquels ont assisté quelque 200 défenseurs des droits humains, blogueurs et journalistes. Un guide de sécurité numérique à l'intention des militants, un service d'assistance numérique et des évaluations de la sécurité numérique adaptées aux organisations non gouvernementales iraquiennes ont été élaborés et mis à disposition en ligne.

58. Pour marquer la Journée internationale des défenseurs des droits de l'homme, le 10 décembre 2021, la MANUI et le Conseiller du Premier Ministre concernant les composantes nationales ont parrainé une exposition d'œuvres créées par des membres de 13 groupes minoritaires, sur le thème de l'égalité. Les représentants du Gouvernement et du corps diplomatique ont participé à l'activité, tout comme des membres d'organisations de la société civile.

59. Les 12 et 13 décembre, la MANUI et le Bureau de lutte contre le terrorisme ont organisé un atelier à l'intention de 20 agents chargés de l'application de la loi, visant à renforcer le respect des droits humains au cours des opérations antiterroristes. Pendant l'atelier, les participants ont examiné le cadre juridique national de l'Iraq et les dispositions applicables du droit international humanitaire et ont répertorié des domaines susceptibles d'être améliorés.

60. Le 14 décembre, le Gouvernement a fait exécuter trois prisonniers qui avaient été condamnés pour infractions liées au terrorisme. La MANUI a recensé en 2021 au moins 22 cas dans lesquels la peine de mort avait été appliquée, principalement dans le cadre d'infractions terroristes.

61. Pour pouvoir établir la responsabilité des violations des droits humains et des atteintes à ces droits, depuis octobre 2019, la MANUI a organisé un atelier de renforcement des capacités les 20 et 21 décembre à l'intention de membres de la commission d'enquête gouvernementale, chargée d'enquêter sur les violations commises durant des manifestations, en vue de communiquer les meilleures pratiques internationales en la matière.

62. Le 22 décembre, la MANUI et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié un rapport conjoint sur les droits humains et la liberté d'expression et les procès dans la Région du Kurdistan d'Iraq, dans lequel les procédures de justice pénale ont été examinées dans quatre affaires emblématiques, jugées par la cour pénale d'Erbil. Elles concernaient 16 personnes qui sont poursuivies pour des crimes présumés liés à l'exercice du droit à la liberté d'expression. Le rapport comprend des recommandations sur les mesures à prendre

pour empêcher de nouvelles violations du droit à un procès équitable et pour fournir des réparations aux victimes de violations.

D. Aide humanitaire, stabilisation et développement

63. Au 31 décembre 2021, le plan d'aide humanitaire 2021 avait été financé à 62 %, soit à hauteur de 377 millions de dollars pour un montant total nécessaire de 607 millions de dollars. Environ 1 million de personnes ont reçu une certaine forme d'aide humanitaire, par rapport au 1,5 million de personnes qui devait en bénéficier en 2021.

64. Au mois de décembre 2021, environ 1,2 million de personnes étaient toujours déplacées en Iraq, dont 174 729 hébergées dans 25 camps administrés par la Région du Kurdistan et 5 264 dans un camp de déplacés hors de la Région du Kurdistan d'Iraq, dans la province de Ninive. Les organisations humanitaires ont constaté une dégradation des conditions de vie dans certains camps de déplacés, citant l'insuffisance de nourriture, d'eau, d'assainissement, d'hygiène et de carburant, faute de financement humanitaire notamment, ainsi qu'en raison de la réduction progressive de l'aide gouvernementale aux camps. D'après les évaluations menées par les organisations humanitaires, une majorité de personnes déplacées ayant quitté les camps en 2021 avaient toujours besoin d'une assistance.

65. Les organisations non gouvernementales ont signalé de nouvelles règlementations administratives concernant la fourniture d'une aide humanitaire, notamment la demande faite par les organes de contrôle gouvernementaux d'examiner toutes les formes d'évaluation et les enquêtes menées, avant toute distribution. Le Gouvernement a indiqué que les nouvelles règlementations visaient à faciliter les activités des organisations non gouvernementales mais ces dernières se sont déclarées préoccupées du retard que les règlementations supplémentaires pourraient occasionner au niveau de leurs opérations.

66. Le Gouvernement iraquien a facilité deux nouvelles séries de retours volontaires du camp de Hol au camp de Djedda 1 dans la province de Ninive, le 8 décembre et le 8 janvier, respectivement. En tout 447 familles (1 778 personnes) sont à présent retournées depuis mai 2021. Les 2 et 3 décembre, 43 familles qui avaient reçu des habilitations de sécurité sont retournées dans leur région d'origine, principalement dans les provinces d'Anbar, d'Erbil, de Kirkouk, de Ninive et de Salaheddin. En tout 72 familles ont réintégré leur zone d'origine en Iraq.

67. Au 4 décembre 2021, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) avait fourni une aide urgente dans le cadre de la COVID-19 au moyen de subventions en espèces à plus de 9 000 personnes déplacées sur le plan intérieur et à des familles de rapatriés. Au 6 janvier 2022, plus de 12 870 familles de réfugiés avaient également reçu une aide d'urgence liée à la COVID-19. L'assistance vise à atténuer les effets de la COVID-19 et à réduire la dépendance à l'égard de mécanismes d'adaptation néfastes. Le 23 novembre 2021, le HCR a commencé à fournir une aide hivernale, aidant la population déplacée à faire face à l'augmentation des dépenses dues au froid extrême durant les mois d'hiver. Au début de décembre, plus de 6 600 personnes déplacées et familles de rapatriés et plus 33 000 familles de réfugiés avaient reçu une assistance.

68. Le Programme alimentaire mondial a continué de mettre en place des activités de renforcement de la résilience dans les provinces d'Anbar, de Basra, de Dhi Qar, de Maïssan, de Ninive et de Salaheddin dont ont bénéficié 123 000 Iraquiens, au moyen d'un appui à l'adaptation aux changements climatiques par des techniques agricoles innovantes et de meilleures cultures qui s'adaptent mieux à la salinité. Ces activités

se sont déroulées alors que l'Accord de Paris sur les changements climatiques entrait en vigueur en Iraq le 1er décembre.

69. Entre-temps, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a appuyé les moyens de subsistance sur les plans de la sécurité alimentaire et de l'agriculture de 700 personnes qui avaient quitté les camps et réintégré leur région d'origine dans la province de Salaheddin par la fourniture de subventions en espèces, d'intrants agricoles et de formations. La FAO a également achevé la réparation de plusieurs sections du système d'irrigation de Jazira dans la province de Ninive, permettant à 35 000 ménages agricoles vulnérables de cultiver leur terre et de diversifier leurs cultures.

70. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont continué de collaborer étroitement avec le Gouvernement iraquien en vue de la distribution des vaccins obtenus dans le cadre du programme autofinancé par le Gouvernement au titre du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19. L'Iraq a reçu plus de 22,3 millions de doses de vaccin, dont 7,9 millions par le Mécanisme COVAX. Selon le Ministère de la santé et de l'environnement, au 5 janvier 2022, un total de 14 491 369 doses avaient été administrées dont 8 627 607 premières doses, 5 837 048 deuxièmes doses et 26 714 troisièmes doses, couvrant respectivement 29,6 %, 20 % et 0,09 % de la population de plus de 12 ans, respectivement. Entre-temps, le Gouvernement a continué d'examiner la situation relative à la pandémie de COVID-19 et conservé les mesures en place pour en enrayer la propagation et en réduire l'impact.

71. En collaboration avec les Ministère de la santé et de l'environnement et leurs partenaires, l'UNICEF et l'OMS ont continué de mener une campagne nationale de vaccination contre la COVID-19. Des messages clefs ont été diffusés sur 19 chaînes de télévision et 15 chaînes de radio, depuis la mi-août jusqu'à la fin novembre 2021, touchant quelque 17 millions de personnes, et 63 000 bannières ont été distribuées dans l'ensemble du pays.

72. Le 30 novembre, le Réseau des Nations Unies sur les migrations a aidé à faciliter un exposé ministériel sur le Forum d'examen des migrations internationales auquel a assisté le Vice-Ministre des migrations et des déplacements. Le Ministère a réaffirmé son attachement au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

73. Durant la période considérée, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a parachevé 29 projets dans tout l'Iraq visant à améliorer ou réparer des services de base, notamment les projets d'infrastructures liés à l'eau et à la santé. Le 1er décembre, l'OIM a présenté l'évaluation nationale du secteur de la culture en Iraq à Basra. Il s'agit d'une première étape dans la mise en œuvre d'une série de subventions à des entreprises dans le secteur de la culture.

74. À Mossoul et à Basra, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a organisé 24 ateliers sur des métiers liés à la construction, financés par l'Union européenne. Sur les 865 jeunes participants (dont 135 femmes), au moins 484 (dont 51 femmes) ont trouvé des emplois dans la reconstruction et la restauration des sites du patrimoine culturel à Mossoul.

75. Pour renforcer la gestion et la surveillance des services éducatifs, l'UNESCO a assuré du 21 novembre au 6 décembre une formation à l'intention de 16 maîtres-formateurs (dont 3 femmes) de la Direction générale de l'enseignement, sur le Système d'information pour la gestion de l'enseignement, élaboré par l'UNESCO en partenariat avec l'UNICEF.

76. Le 8 décembre, en partenariat avec le Ministère fédéral de la jeunesse et des sports et le Ministère de la culture et de la jeunesse de la Région du Kurdistan d'Iraq,

l'UNICEF et les Volontaires des Nations Unies ont lancé la plateforme nationale du bénévolat des jeunes, un outil novateur qui permet aux jeunes en Iraq de bénéficier de possibilités en la matière dans des sociétés privées, des organisations non gouvernementales et d'autres organisations.

77. Le HCR, avec l'UNICEF, le Ministère de l'éducation de la Région du Kurdistan d'Iraq et le secteur de l'enseignement ont élaboré une politique officielle relative à l'intégration de jeunes réfugiés dans le système scolaire de la Région du Kurdistan d'Iraq. La politique a été officiellement avalisée par le Conseil des ministres du Gouvernement de la Région du Kurdistan en novembre 2021.

78. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, par l'entremise de son projet de communication aéroportuaire, a collaboré avec les autorités chargées de l'application de la loi aux aéroports internationaux de l'Iraq afin de renforcer les capacités de maintien de la sécurité des frontières, notamment l'identification et l'interception des passagers soupçonnés d'être des combattants terroristes étrangers. Plus de 100 agents chargés de l'application des lois ont participé aux activités de formation, qui se sont tenues du 28 au 30 novembre et ont porté sur le contrôle global des passagers, ainsi que sur les moyens de promouvoir une coopération nationale interinstitutions et une coopération internationale.

79. Au 25 novembre, le Service de la lutte antimines formait 30 agents de police iraquiens, dont 6 policières, dans le domaine de la gestion des scènes d'explosion d'origine criminelle et de la collecte de preuves. Le 28 novembre, pour la première fois, une organisation non gouvernementale iraquienne a directement géré et mené des opérations de déminage d'engins explosifs improvisés dans la province de Ninive.

IV. Sécurité et questions opérationnelles

A. État d'avancement de la mise en œuvre des dispositions en matière de sécurité

80. Le Département de la sûreté et de la sécurité a suivi l'évolution de la situation dans tout le pays et a appliqué des mesures de gestion des risques pour permettre l'exécution des opérations menées par les Nations Unies.

81. Dans la période consécutive aux élections, le Département a continué d'adapter les mesures de sécurité et les plans d'intervention, établissant une liaison avec les autorités du Gouvernement hôte et diffusant des informations et des alertes pour sensibiliser chaque personne aux changements dans l'environnement de sécurité.

82. Le Département a appuyé en moyenne 24 missions par jour sur le terrain dans tout le pays, à des niveaux de risque allant de « moyen » à « élevé ». Deux missions à très haut risque ont été menées durant la période considérée. Il a continué de se coordonner étroitement avec le Gouvernement hôte et de dialoguer avec lui afin que les opérations des Nations Unies bénéficient des conditions de sécurité requises, s'agissant en particulier des déplacements et des autorisations d'accès aux régions toujours soumises à des mesures de confinement liées à la COVID-19.

B. Installations de la Mission, logistique, aviation et questions financières et juridiques

83. Des projets de construction ont été menés dans le Complexe intégré des Nations Unies à Bagdad, le camp national de l'Unité de gardes, les bureaux régionaux et la

Base de soutien avancée, conformément aux protocoles stricts en matière de santé et de sécurité.

84. La MANUI a continué d'appuyer les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes pour qu'ils puissent s'exécuter de leurs mandats, leur fournissant des espaces de bureaux, des logements, des services aériens et de télécommunications.

85. En collaboration avec l'OMS, la MANUI a poursuivi sa campagne de vaccination contre la COVID-19 à l'intention des membres du personnel des Nations Unies et de leurs proches en Iraq. Au 10 janvier 2022, la mission avait administré 5 257 premières ou deuxièmes doses de vaccins contre la COVID-19.

V. Observations

86. La ratification des résultats électoraux définitifs, le 27 décembre 2021, par la Cour suprême fédérale a conclu le processus électoral national de 2021. Je me félicite de l'augmentation de la participation des femmes aux élections en tant qu'électrices et en tant que candidates. Les résultats définitifs indiquent un nombre historique de femmes à la Chambre des députés, dépassant le quota de 25 %. Je demande à présent à tous les acteurs politiques de prendre les mesures nécessaires pour former rapidement un nouveau Gouvernement et instaurer un climat politique et de sécurité propice à la mise en place d'un programme gouvernemental, qui suscite la confiance à l'égard des institutions publiques, entraîne des améliorations durables dans la vie quotidienne des habitants et établit les fondements d'un avenir prospère et durable, dans lequel puissent s'investir tous les Iraquiens. Une transition politique pacifique est la clef de la promotion de la stabilité à long terme dans le pays, conformément aux aspirations du peuple iraquien.

87. Il importe de tirer des enseignements des élections d'octobre 2021 en vue de continuer d'améliorer les capacités des institutions électorales en Iraq. Je salue donc les mesures prises par la Haute Commission électorale indépendante pour procéder à un examen post-électoral, visant à éclairer un programme de renforcement des capacités. L'ONU demeure un partenaire au cours de ce processus. Je me félicite à cet égard du ferme appui apporté constamment par les États Membres aux activités d'assistance électorale en cours, notamment du fait que la MANUI et le Programme des Nations Unies pour le développement épaulent conjointement le renforcement des capacités électorales.

88. Les attaques persistantes menées par Daech contre des civils et des membres des forces de sécurité iraquiennes continuent d'entraver le climat global de la sécurité en Iraq. Je me félicite à cet égard de la volonté affichée par le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan de resserrer la coopération sur le plan de la sécurité et je salue l'action menée avec l'appui des partenaires régionaux et internationaux pour écarter la menace constante que constituent Daech et ses affiliés. Outre des mesures efficaces de lutte contre le terrorisme, il est fondamental de remédier aux conditions et aux causes profondes qui sont propices à la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent. Les attaques visant la coalition internationale contre Daech contribuent également à accentuer les préoccupations en matière de sécurité. Je demande de nouveau aux partenaires régionaux et internationaux de l'Iraq d'appuyer les efforts faits par le pays en vue de promouvoir la stabilité et la sécurité, par la voie de négociations et d'un dialogue pacifiques et constructifs, conformément aux principes de respect de sa souveraineté, de son intégrité territoriale et des relations de bon voisinage.

89. La promotion et la protection des droits humains demeurent capitales pour favoriser l'état de droit, la justice et la solidarité en Iraq. Je relève les mesures prises à ce jour par le Gouvernement iraquien et demande aux autorités compétentes d'en prendre de nouvelles, pour demander des comptes aux responsables de violations de droits humains et d'atteintes à ces droits et notamment aux auteurs de crimes contre les manifestants et d'autres acteurs de la société civile, à l'issue d'enquêtes minutieuses et transparentes. L'adoption du projet de loi de lutte contre la violence domestique constitue également une mesure fondamentale pour garantir la protection des femmes et le renforcement des mécanismes d'établissement des responsabilités.

90. L'ONU demeure attachée à la riposte humanitaire et socioéconomique en Iraq, l'idée étant d'apporter un appui aux personnes exposées, d'atténuer la pauvreté et de renforcer les capacités des institutions gouvernementales. Je renouvelle par ailleurs mes appels en faveur d'un appui international constant, malgré les contraintes économiques mondiales en cours. Les progrès sur les fronts humanitaire et socioéconomique sont essentiels si l'on veut promouvoir un avenir pacifique et stable pour tous les Iraquiens.

91. Il convient de saluer la détermination du Gouvernement iraquien d'obtenir le retour d'un nombre supplémentaire de familles du camp de Hol dans le nord-est de la République arabe syrienne. J'engage à cet égard les États Membres à accroître leur assistance à l'action humanitaire de l'ONU et continue de demander à tous les pays concernés de suivre l'exemple de l'Iraq et d'autres, qui ont déjà pris des mesures pour s'acquitter de la responsabilité de leurs propres ressortissants dans le camp de Hol.

92. Tandis que les changements climatiques touchent de plus en plus la région du Moyen-Orient, l'adhésion de l'Iraq à l'Accord de Paris doit être salué. Je demande à l'Iraq de concrétiser son attachement par l'adoption de mesures immédiates pour le bienfait de son peuple et des générations futures. L'Iraq ne peut pas s'y prendre seul, il a besoin du savoir-faire et de l'appui internationaux et régionaux, face au besoin urgent d'utiliser des sources d'énergie renouvelables, de lutter contre la désertification et de mettre en place un système adéquat de gestion de l'eau. L'ONU se tient prête à aider l'Iraq dans ces efforts.

93. Je voudrais enfin remercier ma représentante spéciale, Jeanine Hennis-Plasschaert, et les membres du personnel des Nations Unies en Iraq, du dévouement avec lequel ils continuent de faire preuve, dans l'exécution du mandat confié à l'Organisation en ces temps d'exception particulièrement difficiles.